

Séance du : 18 mars 2021

**L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 17 heures 30.**

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

**Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE, Virginie MIR**

**MM. Pierre BODIN, Jean-Clément CASSAN, Gilbert HEBRARD, Serge KONDRYSZYN, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Rémy ZANATTA, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Alain SCHMIDT, Brice ASENSIO, Serge CAZENAVE, Olivier JULLIN, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Christian CESSÉS, François DEMANGEOT, Raymond VELAND**

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

**Mmes Karine NAVARRO, Isabelle REUSSER**

**MM. Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, Patrick PALLEJA, Hervé RAMONDA, Olivier JURADO**

<b>En exercice : 63</b>
-------------------------

<b>Présents : 38</b>
----------------------

**Avaient donné pouvoir :**

**Mme Florence SIORAT à Mme Sophie ADROIT**

<b>Nombre de voix : 39</b>
----------------------------

**Excusés :**

**Mme Florence SIORAT**

**MM. John STEIMER, Pierre MONOD**

**Objet : Demande de subvention 2021 auprès de la Région Occitanie**

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la signature du Contrat Régional Unique avec la Région Midi-Pyrénées, le 17 décembre 2015,

Vu la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon en 2016 emportant la création de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée,

Vu le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 signé entre le PETR du Pays Lauragais et la Région Occitanie le 8 juillet 2019 à Nailloux

Monsieur le Président rappelle que depuis 2015, le Pays Lauragais s'est structuré en PETR, articulé autour de 3 principales missions : la Planification (compétences SCOT et PCAET), le portage du GAL des Terroirs du Lauragais (programmation Leader) et l'élaboration du projet de territoire.

Monsieur le Président indique que la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, dans le cadre de son dispositif de contractualisation, prévoit de poursuivre son soutien à l'ingénierie des territoires organisés et notamment auprès des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.

Au regard des missions et compétences du PETR et à l'ingénierie nécessaire à leur réalisation, il est proposé de solliciter une subvention d'ingénierie à hauteur de 93 000€ pour l'année 2021.

Il convient donc aujourd'hui de solliciter ces crédits auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Par soucis de simplification administrative, M. le Président propose que les subventions de fonctionnement attribuées par les partenaires financiers (région Occitanie, Départements) du PETR soient affectées sur des postes ne bénéficiant pas de soutien Leader.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

1°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions d'ingénierie de développement territorial auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée,

2°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet Lauragais, le 18 mars 2021.

Le Président



Gilbert HEBRARD

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr